



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

28/03/2024

DATE D’AFFICHAGE

29/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 23

OBJET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET COMMUNAL**

Pour : 20
Contre : 2
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le :

Publiée le :

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 04 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en salle du Conseil, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Guy-Charles HUMBERT, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie Solange GRILLOT, Sylvain PASTORELLO, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Mickaël SHEPS, José AZEVEDO, Alain SOUÉDET, Charlène METAUT, Agostino MUZZIN, Caroline ARAMINTHE.

Étaient absents excusés :

Madame Fleurine BOCQUILLON

Monsieur Laurent PERTHUIS

Monsieur Julien CAYZAC

Madame Maria PIRKA

Madame Léa PHALIPPOUX

Donne pouvoir à :

Madame Stéphanie
MARTINS-VIANA

Madame Claire HERLIN

Monsieur Ariel SHEPS

Madame Mariannick MORVAN

Madame Caroline ARAMINTHE

Étaient absentes : Mesdames Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN, Stéphanie CHOUPPAY.

DELIBERATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal s’est réuni sous la présidence de Monsieur José AZEVEDO, doyen du conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2023 dressé par Mariannick MORVAN, Maire, après avoir présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice considéré ;

Madame le Maire sort de l’assemblée au moment du vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté,

CONSIDERANT l’avis de la Commission Finances du 3 avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

SE PRONONCE

Pour : 20, Mme le Maire n’ayant pas pris part au vote

Contre : 2

de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer, tel que précisé en annexe,

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats comme suit :

- En fonctionnement, un excédent de **293 884,10 €** (R002)
- En investissement, un excédent de **848159.39 €** (R001)

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents signé au registre. Pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN

